

*Premiere continuation*

1611.  
& commencer à ce qui s'estoit passé entr'eux à l'Assemblée de Flacemberg l'an 1603. où luy Roy de Dannemarc auoit promis par ses Commissaires de ne permettre à aucun de ses subjets de traffiquer pour vn temps à Rige en Livonie; source que les nauigations que l'on y faisoit lors estoient importantes au Royaume de Suece: ce qu'il auoit fait publier pour la commodité & profit du Royaume de Suece; & espérant que les Polonois & les Suecs termineroient leurs guerres, & que derechef la Paix & le traffic libre seroit restably en tous les ports de la mer Baltique.

Quelle commodité le Roy & Royaume de Suece ont reçue de ceste deffence aux Danois de traffiquer à Rige, il en apparoissoit assez en ce qu'il leur en escriuoit.

Premierement par le dommage qu'ont souffert ceux qui alloient traffiquer en Prusse, estâs pris par les nauires de guerre de Suece, & ausquels on faisoit accroire qu'ils pretendoient aller à Rige.

Que cependant que luy Roy de Dannemarc ne pensoit qu'à gratifier les Sueciens, leur Roy auoit par vne audace osé faire publier vn Edict portant, deffences à tous Marchands & Pilotes de nauiger & traffiquer à Rige & en Curlandie sur peine de confiscation de marchandises & vaisseaux: Et nonobstant que tous les Roys, Princes & Republiques voisins ne pouuoient être obligez d'obseruer ceste deffence, ledit

Roy de  
de Hells  
faict d'a  
en auoi  
marc, c  
contre  
Qu'a  
du tou  
ce n'ap  
de Da  
seiller  
uertir  
bre, &  
quoy  
estoie  
que l'  
toute  
sur le

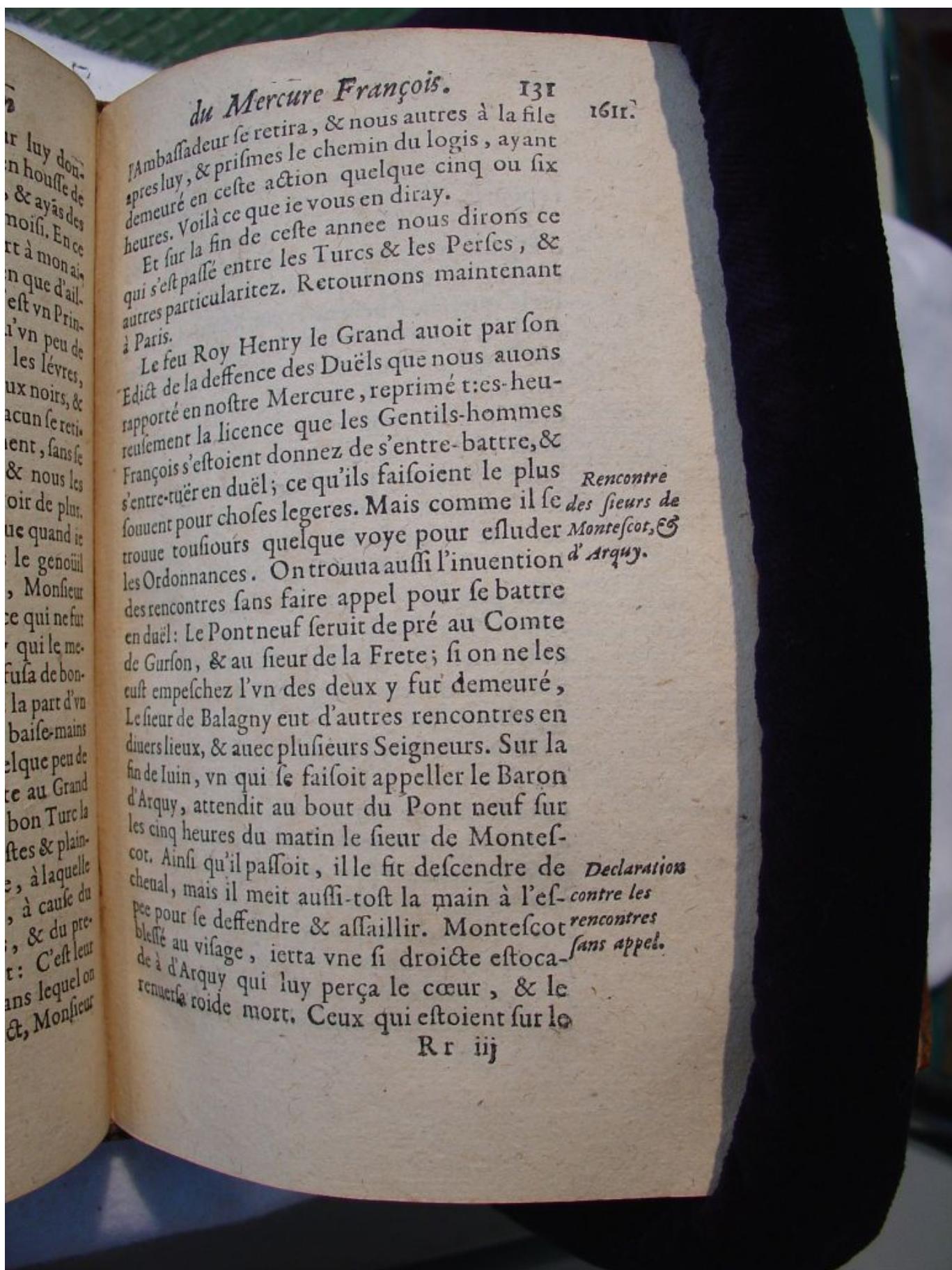
Q  
ste re  
de co  
à Rig  
bre,  
nes d  
allee  
res d  
Suec  
Q  
le Re  
aussi  
Am  
que

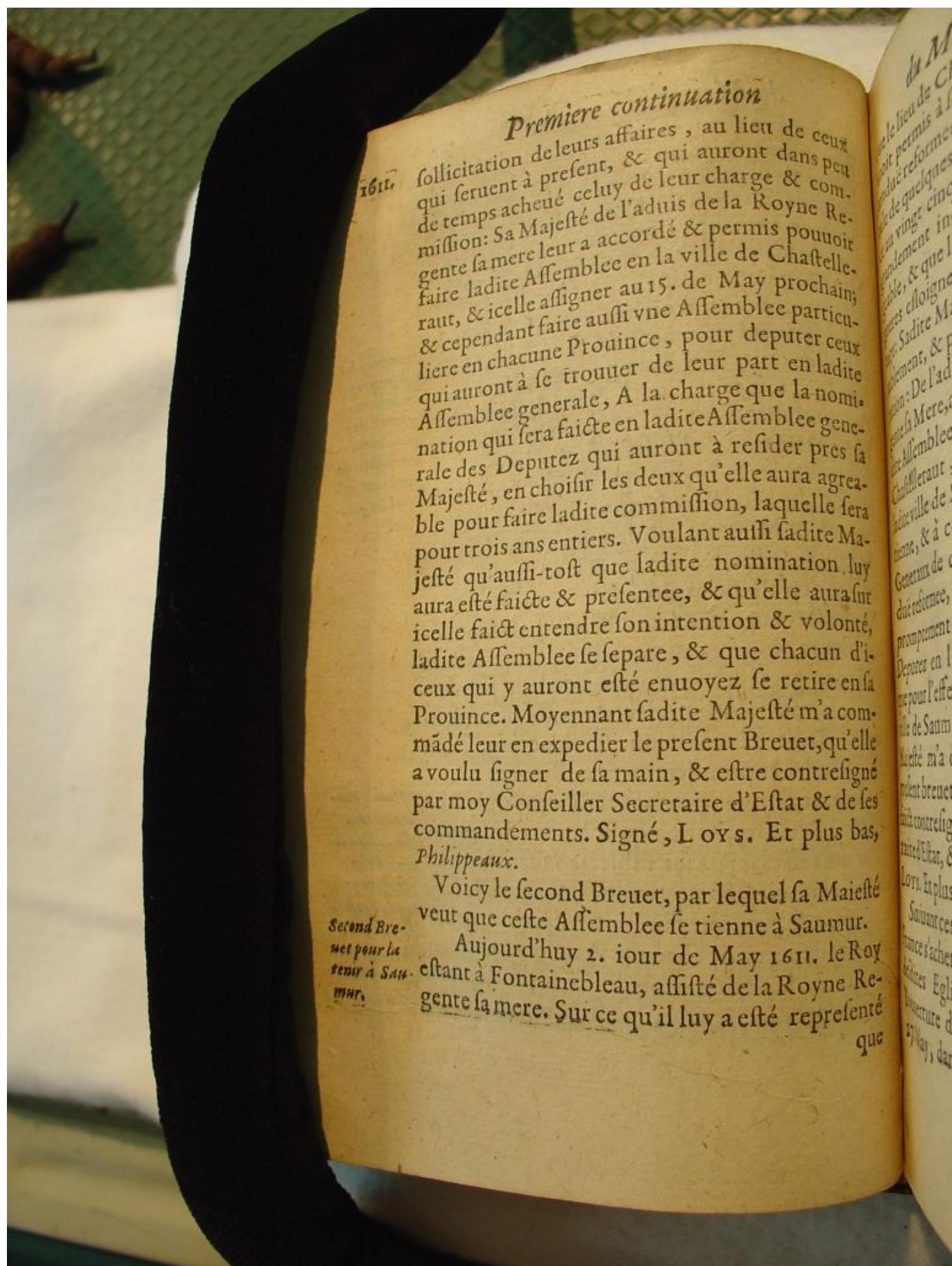
Premiere continuation

1611. Duchesse douairiere de Montpensier sa mere,  
Mariage de s'estoit remariee à Monsieur de Guise il n'y a  
Monsieur de uoit que six iours. Ce rapport, dis-je, fit naistre  
Guise avec vne querelle d'entre Monsieur le Comte de  
la Duchesse Soissons, & le Duc de Guise.  
douairiere de  
Montpensier. La Royne en fut aussi tost aduertie, qui en-  
uoya le sieur de Viiry Capitaine des Gardes,  
pour demeurer pres de Monsieur de Guise, &  
de ses freres, & leur faire commandement de  
ne point sortir de l'hostel de Guise, iusques à ce  
qu'autrement elle en eust ordonné.

Sur les deux heures apres midy, Monsieur le  
Comte de Soissons fut au Louire trouuer la  
Royne. On tint Conseil, où estoient M<sup>r</sup>. le  
Connextable, les Ducs d'Espernon, de Sully, de  
Bouillon, le Chancelier, le President Ianin, les  
Mareschaux de Brissac, & de Bois Dauphin, &  
le Grand Escuyer.

Ce que dit  
Monsieur le  
Duc de Sully  
à la Royne  
pour Monsieur  
de Guise, sur  
la demande  
de Monsieur  
le Connexta-  
ble. Monsieur le Connextable demanda Iustice à  
la Royne contre Monsieur de Guise, qui estoit  
forty de son logis avec cent cinquante cheuaux  
pour brauer M<sup>r</sup>. le Comte de Soissons. Et le  
Duc de Sully prit la parole pour M<sup>r</sup>. de Guise,  
& dit à la Royne : Madame, la demande que  
vous faict M<sup>r</sup>. le Connextable est fort raisonna-  
ble, & vous deuez Iustice à tous vos subiects,  
& principalement aux Princes du sang : Mais il  
faut sçanoir dequoy l'on se plaint. L'on ne  
peut alleguer sinon, que Monsieur de Guise est  
forty de son logis avec cent cinquante cheuaux  
pour brauer M<sup>r</sup>. le Comte de Soissons. Je n'ay  
pas veu M<sup>r</sup>. de Guise, mais à ce que i'ay peu ap-





Second Bre-  
uet pour la  
tenir à Saumur.

Voicy le second Breuet, par lequel sa Majesté  
veut que ceste Assemblée se tienne à Saumur.

Aujourd'huy 2. iour de May 1611. le Roy  
estant à Fontainebleau, assisté de la Royn Re-  
gente sa mere. Sur ce qu'il luy a esté représenté  
que

